

Remboursement de bourses

Par **Mandy59000**, le 19/12/2013 à 16:53

Bonjour à tous je me présente, Mandy étudiante en L3 à Lille, voici mon problème:
Durant l'année 2010/2011 j'ai effectué mon premier semestre à Montpellier pour ensuite partir sur Lille au deuxième semestre. J'ai donc validé mon, premier semestre à Montpellier et le second sur Lille.

Cependant je viens de recevoir une lettre du CROUS de Montpellier me demandant de rembourser les bourses du deuxième semestre car je n'étais pas présente aux examens. Mon erreur serait effectivement ne pas avoir prévenu le CROUS de Montpellier et ne pas avoir demandé le transfert de mon Dossier Social Etudiant vers le CROUS de Lille.

Je dois à présent rembourser 2200 euros somme que je suis incapable de rembourser actuellement.

Je me suis adressé à l'assistante sociale, au CROUS de Montpellier sans succès. Je comprend leur point de vue car j'avais une démarche à faire mais je n'étais pas au courant. Et j'aurais donc dû recevoir au second semestre les bourses venant de Lille hors je ne les ai pas eues et je ne peux pas les réclamer 2 ans après.

Je voudrais bien leur rembourser la différence peut-être perçue en trop si j'avais sur Lille un échelon en moins mais rembourser 2200 euros alors que j'étais en cours je trouve cela injuste. La bourse est censée aider les étudiants mais dans la conjoncture actuelle cela ne me semble pas être le cas...

J'aurais souhaité un avis éclairé sur ce problème et savoir quelles solutions peuvent s'offrir à moi.

Merci par avance pour vos conseils.

Cordialement Mandy